



Retenu charges sur dépôt de garantie

Par **Marie Frey**, le **04/11/2016** à **16:38**

Bonjour,

J'ai signé l'état des lieux de sortie de mon logement avec le propriétaire le 22/09/2016 dernier.

Il vient de me renvoyer aujourd'hui (le 04/11/2016) le solde tout compte et je lui dois 87€ en plus de la retenue totale de mon dépôt de garantie en raison d'une régularisation de charges non payées.

Je cite son email : *"A l'occasion de la réalisation de ce présent état, nous nous sommes rendus compte que les révisions des provisions pour charges mensuelles n'ont pas été réalisées informatiquement conformément aux avenants de révision de loyer transmis en juin 2015 et juin 2016, ce qui expliquent une régularisation de charges sur 2 ans.."*

J'ai bien reçu ces avenants de révision de loyer et j'ai continué à payer mon loyer par prélèvement automatique mensuel de leur part sans modifier quoi que ce soit de mon côté.

Pouvez-vous m'éclairer sur cette situation ? Est-ce courant ?

Merci à vous.